



Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 001-210101739-20250408-2025_074_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Achat de tables et bancs en bois pour diverses manifestations / Société EQUIP'CITÉ / Attribution (1.1)**
Service : *Pôle opérationnel (SC – CF)*

Monsieur le maire de la commune de Gex ;

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;

VU le budget 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acheter 2 racks de brasserie comprenant 30 tables et 60 bancs en bois pour diverses manifestations ;

CONSIDÉRANT qu'un devis a été demandé par mail à 3 entreprises ; que 2 offres sont parvenues dans les délais et analysées par les services techniques ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise EQUIP'CITÉ, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 8 666.18 € HT, soit 10 399.42 € TTC ;

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise EQUIP'CITÉ, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 8 666.18 € HT, soit 10 399.42 € TTC, concernant l'achat de tables et bancs en bois pour diverses manifestations ;

✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 avril 2025
Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 09 avril 2025, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 09 avril 2025.